

Direction régionale de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes

Lyon, le 30 MAI 2013

Pôle développement social territorial  
Service accompagnement des publics vulnérables  
Affaire suivie par : Chantal AUTIN  
Téléphone : 04 72 61 39 03

Le Directeur régional de la jeunesse, des  
sports et de la cohésion sociale

à

Collectif National Droits de l'Homme  
Romeurope  
c/o FNASAT Gens du voyage  
59, rue de l'Ourcq  
75011 PARIS

Madame, Monsieur

Par lettre circulaire du 22 avril 2013, vous interpellez les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sur la mise en œuvre des dispositions de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à « l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites ».

Cette circulaire a naturellement trouvé un écho favorable dans la région Rhône-Alpes d'autant que préexistaient dans certains départements (Rhône et Isère notamment) des actions de terrain traduisant la préoccupation conjointe de l'Etat, des collectivités locales et des associations d'apporter des réponses à la situation des populations occupant ces terrains.

C'est bien évidemment au niveau départemental que s'organise l'action puisque la mise en œuvre nécessite une connaissance approfondie des besoins et une mise en perspective avec les réalités locales. Je ne peux donc que vous renvoyer à ce niveau pour avoir, si nécessaire, plus de précisions sur les actions conduites. Pour autant, le niveau régional a été amené à intervenir pour soutenir financièrement dans le cadre du Budget opérationnel régional du programme 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » d'une part l'hébergement lorsqu'il s'avère nécessaire, d'autre part la mise en œuvre d'actions spécifiques d'insertion de populations Roms comme l'action « ANDATU » développée dans le département du Rhône.

En réponse au récent appel à projets lancé par le Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL), nous faisons également, conjointement avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) remonter, pour les trois principaux départements de la région, des projets destinés, soit à initier de nouvelles actions, soit à conforter celles existantes.

Malgré les fortes contraintes pesant sur les budgets, je peux vous assurer que la mobilisation des services est importante sur cette question qui fait également partie des préoccupations majeures du Préfet de région.

J'espère que ces éléments répondent à votre attente et reste naturellement à votre disposition pour de plus amples informations si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Françoise CARLE  
Directrice Régionale Adjointe